№ 6.29 - Conséquences fiscales et comptables du maintien au bilan fiscal BA d'immeubles

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats spécialisé en agriculture

Durée : 2h30 de 8h30 à 11h

Tarif par participant en distanciel :
Le tarif est de 187.50€ HT soit 225€ TTC.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Animateur : Webinaire animé par Maitre Michel Hardouin, avocat spécialisé

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION
Evaluation :
L'animateur s'assure de la bonne compréhension des participants durant toute la durée de l'intervention.

MODALITÉS

Date de cette version : 12/09/2025

Modalités d'inscription :
Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à une semaine avant la date de la formation.
Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.
Vous recevrez votre lien de connexion pour la visio-conférence deux jours avant la formation.

Contact
UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX
26 rue de Mogador
75009 Paris
contact@uneca.fr

Imprimer

Liste complète des formations

Reproduction interdite - Conséquences fiscales et comptables du maintien au bilan fiscal BA d'immeubles

Source URL: https://formation.uneca.fr/consequences-fiscales-et-comptables-du-maintien-au-bilan-fiscal-ba-dimmeubles